

DES ATOUTS POUR L'UTILISATEUR ACHETEUR

L'utilisateur de plaquettes bocagères bénéficie **d'une énergie à un prix très inférieur** à ceux des autres énergies (Source ADEME). Le bois est une énergie peu soumise aux fluctuations des marchés et dont l'évolution des prix reste très modérée et lissée dans le temps. L'organisation de sa **production en circuit court** contribue à la régularité des prix. La plaquette bocagère produite par les exploitants agricoles, les collectivités... est distribuée par la Coopérative Bourgogne du Sud. C'est une ressource proche des utilisateurs, **fabriquée et gérée par des producteurs connus et locaux**.

La prise en compte de l'environnement est assurée en 3 points :

- Par une **production durable** garantie par la mise en œuvre d'un plan de gestion et un suivi propre à chaque chantier

- Par la prise en compte de la biodiversité présente dans les préconisations d'entretien et d'exploitation du bois. Les exploitants, collectivités... adhérant à la production de plaquettes distribuées par la coopérative s'engagent à la mise en œuvre d'un **plan de gestion bocager** sur leur exploitation.

- Par l'utilisation d'une **énergie neutre** en production de gaz à effet de serre à l'exception de celle liée au transport toutefois réduite par un circuit consacré à une production et une livraison locales et susceptible d'être compensée par des plantations.

- En tant qu'acheteur de plaquettes bocagères, vous contribuez à conforter ou à créer **des emplois non « délocalisables »**. Les entreprises de travaux agricoles et forestiers, intervenant auprès des exploitants, des collectivités...et assurant l'entretien, la coupe et le déchetage en plaquette de bois des haies sont particulièrement concernées. La coopérative agricole et certains prestataires travaillant à la gestion des stocks, la vente, la livraison ou le suivi qualité le sont également.



Coopérative Bourgogne du Sud
6 Avenue Président Borgeot
71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS
Tel. : 03.85.91.93.00
Fax : 03.85.91.87.99



Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire
Le Moulin Gandin
24 rue des 2 Moulins, CS 90002
71260 VIRE
Tél : 03.85.27.92.71
fdc71@chasseurdefrance.com



Produire des plaquettes bocagères en Bresse Bourguignonne



VOUS ETES INTERESSE ?

Vous êtes un particulier, une collectivité, une entreprise et vous utilisez des plaquettes bois comme combustible ou pensez le faire. Vous êtes exploitant agricole et souhaitez contribuer à cette production.

- **Pascal CHEVREY (Coopérative Bourgogne du Sud)**
06.07.74.83.67
p.chevrey@bourgognedusud.coop
- **Thierry PEYRTON (Fédération départementale des chasseurs 71)**
06.84.39.53.59
tpeyrton@chasseurdefrance.com



La plaquette bocagère

Il s'agit d'une valorisation du bois issu du bocage (haies, bosquets, alignements d'arbres, bordures de fossés ou de cours d'eau). La plaquette est un produit de transformation du bois issu des troncs et des branches des arbres ou des brins de taillis. Elle se présente sous la forme de petits « carrés » de bois de dimensions variables mais dont les plus communes sont comprises entre 30 et 50 mm de côté pour quelques mm d'épaisseur. Ce produit est obtenu en déchiquetant le bois après l'avoir abattu.

Qui sont les producteurs ?

- Les exploitants agricoles
- Les collectivités
- Les syndicats (Syndicats de rivières...)

Chaque producteur souhaitant faire de la plaquette bocagère se verra proposer un plan de gestion. Ce plan de gestion organise dans le temps l'exploitation de la ressource. Il comprend notamment un programme d'entretien et de coupes des haies voire le cas échéant de plantations.

Les consommateurs :

- Les exploitants agricoles
- Les collectivités
- Les particuliers



Utilisation des plaquettes bocagères



Litière



Bovin, Volaille...

Paillage végétal



Alternative aux désherbants

Energie



Chauffage collectif ou particulier

1 km de haie haute
=
23 stères de bois/an
=
40 m³ de plaquettes
bocagères
=
4 tonnes équivalent
pétrole